

**À retenir : mardi 17 novembre 19h30**

**Dîner-débat « Faut-il parler anglais pour être européen ? »**



**DLF Bruxelles-Europe**  
**Diversité linguistique et langue française**

**« On ne peut bien défendre sa langue qu'en parlant celle des autres »**

Retrouvez toutes nos *Infolettres* sur le site

[http://www.langue-francaise.org/Bruxelles/Bruxelles\\_entree.php](http://www.langue-francaise.org/Bruxelles/Bruxelles_entree.php)

**Infolettre n° 18**

Bruxelles, le 17 septembre 2009

Sommaire : I. Agenda septembre – octobre – novembre. II. Compte rendu des 2<sup>es</sup> Assises du plurilinguisme. III. Pour un dialogue interculturel de qualité. IV. Affichage sur les bâtiments des institutions européennes (suite).

**I. AGENDA septembre – octobre – novembre**

**29 et 30 septembre, à Barcelone**

Symposium international sur le multilinguisme dans le cyberspace. [Lingua Món – Maison des langues](#) et Maaya, réseau mondial pour la diversité linguistique, annoncent la **célébration /tenue** à Barcelone du Symposium international sur le multilinguisme dans le cyberspace : les sociétés de la connaissance peuvent-elles se permettre de ne pas être multilingues ? Ces journées sont construites autour d'un objectif : engager un débat sur les enjeux et les défis du cyberspace dans son rapport avec les langues (<http://www.maayajo.org/spip.php?article103>).

**23 octobre, à Bruxelles**

Après la session d'information du 2 juin, à laquelle DLF Bruxelles-Europe participait, la Commission européenne lance **la nouvelle plateforme de la société civile pour la promotion du multilinguisme en Europe dans les domaines de la culture, des médias, et de l'éducation non-formelle**. La Commission fournira une interprétation des débats en plusieurs langues, mais, à ce jour, l'information concernant la plateforme n'est disponible qu'en anglais sur le site [http://ec.europa.eu/education/languages/news/news3505/call\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/education/languages/news/news3505/call_en.pdf).

**Mardi 17 novembre, à Bruxelles - 19h 30**

**Dîner-débat « Faut-il parler anglais pour être européen ? »**

Nos invités d'honneur, cette année trois journalistes, apporteront leur réponse à la question posée.

**Quentin DICKINSON**, directeur des Affaires européennes de Radio France

**Jean QUATREMER**, correspondant de *Libération* pour les questions européennes

**Michel THEYS**, journaliste spécialisé dans les questions européennes. *Euromedia Services*

**Vous recevrez une invitation spécifique pour cet événement à ne pas manquer.**

**Master européen** : Les maires et bourgmestres des trois capitales européennes francophones ont annoncé, jeudi 18 juin, en présence du secrétaire général de la Francophonie Abdou Diouf, la création d'un master en études européennes commun aux villes de Strasbourg, Bruxelles et Luxembourg. Ce master, dont les cours seront assurés en langue française, s'adressera pour l'essentiel aux fonctionnaires des pays d'Europe centrale et orientale membres de l'Union européenne. La formation universitaire viendra compléter l'action de l'Organisation internationale de la Francophonie qui, chaque année, « forme à la langue française quelque 12 000 personnes, fonctionnaires, diplomates, juristes, journalistes... », a souligné à cette occasion M. Diouf. Le choix des thématiques de ce nouveau master devrait s'appuyer sur les domaines d'expertise propres à chacune des trois universités participantes (Université libre de Bruxelles, université de Strasbourg et université de Luxembourg), qui travailleront en synergie.

## II. 2<sup>es</sup> ASSISES EUROPÉENNES DU PLURILINGUISME

Berlin 18-19 juin 2009



Les 2<sup>es</sup> Assises européennes du plurilinguisme, qui réunissaient une large audience originaire de plus de dix pays d'Europe, d'Amérique (Canada) et d'Afrique (Maghreb) et disposaient d'une interprétation en allemand, français et italien, ont été performantes, tant pour l'organisation que pour la qualité des interventions. Les Assises se sont articulées autour d'une séquence de trois thèmes principaux : **1. Citoyenneté et identités nationales. 2. Éducation : Stratégies pour les langues de la maternelle à l'université. 3. Entreprises : les langues dans les stratégies des entreprises et les relations de travail.** Les neuf tables rondes ont chacune éclairé un aspect spécifique des thèmes proposés. La plupart des participants n'ont eu sans doute aucune peine à s'accorder sur les principes énoncés dans la Charte européenne du plurilinguisme<sup>1</sup>. Cette adhésion sur le fond n'excluait pas pour autant certaines différences d'approche sur les stratégies à mettre en œuvre.

**1.** Le « multilinguisme » (état d'une société multilingue) ou mieux le « plurilinguisme » (effort d'apprentissage et d'appropriation de plusieurs langues étrangères) sont des conditions nécessaires – sans être bien entendu suffisantes – de la citoyenneté européenne. À cet égard, des distinctions trop rigides entre les concepts de « langue de communication » et de « langue de culture » risquent d'occulter le fait que l'usage d'une langue – fût-ce au titre de la « communication » – peut vite déboucher sur l'expression d'un « pouvoir » sur l'autre, que ce soit dans les tractations commerciales, dans la négociation politique ou dans les relations de travail. Concrètement, si l'usage de l'anglais standard est souvent nécessaire, il est loin d'être suffisant et ne saurait se substituer au plurilinguisme, jugé déterminant, voire « capital » pour l'exercice de la démocratie européenne.

**2.** Les tables rondes autour du **thème 2** sur les stratégies pour les langues dans l'éducation ont éclairé un certain nombre d'initiatives remarquables réalisées par des acteurs présents dans les systèmes éducatifs d'États membres de l'UE (notamment l'Allemagne (Länder), la France, l'Italie, la Roumanie, le Portugal, la Hongrie, la Slovénie, le Danemark, le

<sup>1</sup> Les lecteurs sont invités à signer la Charte sur le site <http://www.observatoireplurilinguisme.eu>

Luxembourg) et de pays membres ou candidats, proches de la francophonie (notamment la Turquie, le Canada – Québec –, la Tunisie, le Maroc). Ces réalisations – certaines d'entre elles étant transnationales – s'appuient sur les communications<sup>2</sup> et prises de position stratégiques établies par les institutions de l'UE en faveur du multilinguisme. En revanche, il est à rappeler que, contrairement à sa compétence directe résultant du Règlement n° 1/58, l'UE exerce, en matière d'éducation et de culture, y compris de multilinguisme à promouvoir dans les États membres, des compétences de support, d'impulsion et de coordination, qui laissent à ces derniers toute latitude dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques

**3.** L'on ne s'étonnera pas que les tables rondes articulées autour du **thème 3**, « Les langues dans les stratégies des entreprises et les relations de travail », ont été d'autant plus animées qu'elles confrontent les principes du plurilinguisme à la réalité concrète des langues comme valeur économique et enjeu des relations de travail. D'où l'importance croissante du droit des langues, lorsque les salariés de certaines entreprises sont confrontés à des pratiques discriminatoires à l'embauche (par exemple, le privilège accordé aux locuteurs natifs de langue anglaise) et dans la vie de l'entreprise (par exemple, l'imposition de l'usage de la langue anglaise aux salariés dans les communications internes). Il n'est pas jusqu'à certaines institutions et certains organes de l'UE qui ne soient exempts de dérapages et de dérives dans leurs communications tant externes qu'internes.



**4.** Le volet des conclusions des Assises a précisément laissé à plusieurs responsables d'institutions et autres organes de l'UE l'occasion de commenter leurs pratiques

<sup>2</sup> Voir la « Communication de la Commission : « Multilinguisme : un atout pour l'Europe et un engagement commun » du 18 septembre 2008 [http://ec.europa.eu/education/languages/news/news\\_2853\\_en.htm](http://ec.europa.eu/education/languages/news/news_2853_en.htm)

respectives en matière de multilinguisme. Dans ce contexte, il fut réconfortant d'entendre que le Parlement européen ne transige pas sur l'impératif démocratique d'une interprétation et d'une traduction dans toutes les langues officielles et de travail, chaque fois que le principe de démocratie l'exige. Certes, les difficultés sont indéniables, tant dans l'interprétation orale que dans la traduction écrite, comme l'ont souligné le représentant du SCIC (Direction générale – Service commun – de l'interprétation de la Commission européenne) ou un autre responsable de la Commission, qui a évoqué, entre autres, le problème du volume des traductions écrites des documents adressés aux parlements nationaux (en particulier a été citée la réaction du Bundestag à l'insuffisance des traductions vers l'allemand). À noter, dans ce contexte, que le traité de Lisbonne, s'il est ratifié, prévoit

précisément une plus grande implication des parlements nationaux dans l'élaboration de la législation communautaire. Il appartiendra aux institutions communautaires et nationales concernées de trouver en concertation les formules propres à concilier les impératifs de citoyenneté et de démocratie avec les principes d'efficacité et les nécessités de leur fonctionnement.

En tout état de cause et en conclusion des débats, Christian TREMBLAY, architecte de ces 2<sup>es</sup> Assises du plurilinguisme, fut bien avisé d'appeler tous les participants à signer la Charte européenne du plurilinguisme. (*Les contributions des intervenants peuvent être consultées sur le site de l'OEP*

<http://www.observatoireplurilinguisme.eu>.)

Roger VANCAMPENHOUT

### III. Pour un dialogue interculturel de qualité



#### Collège européen des traducteurs littéraires de Seneffe Bilan de la session d'été 2009

Cette fois encore, le collège de Seneffe accueillait un grand nombre de traducteurs littéraires professionnels triés sur le volet, venus de tous les coins d'Europe. Au Collège de Seneffe, sorte d'Abbaye de Thélème moderne, ils trouvent en effet les conditions idéales de travail : le calme et la sérénité du domaine de 25 hectares jouxtant le magnifique château, des chambres pour ainsi dire luxueuses équipées d'ordinateurs et d'Internet, une bibliothèque riche d'ouvrages d'auteurs belges de langue française. Mais aussi une table conviviale et gastronomique où toutes les cultures s'affrontent, se confrontent, et comme le traducteur littéraire est par définition tolérant, se comprennent et contribuent à réaliser une Europe idéale. Les traducteurs invités sont entièrement pris en charge. Ils disposent de toute la journée pour traduire, lire, et aussi rencontrer les auteurs avec lesquels discuter des divers problèmes de la transposition. Un grand nombre d'auteurs belges défilent donc en nos murs, chaque été. Cette année treize nations ont répondu à l'appel : l'Allemagne pour Caroline LAMARQUE, l'Angleterre pour Emile VERHAEREN, la Bulgarie pour Frans HELLENS, la Croatie pour une enquête

générale sur notre littérature, l'Espagne pour Michel SEUPHOR, l'Estonie pour Georges SIMENON, la Hongrie pour Michel de GHELDERODE, l'Italie pour Jacqueline HARPMAN, le Maroc pour Colette NYS-MASURE, la Roumanie pour André BAILLON, la Russie pour Thomas GUNZIZ, la Serbie pour Henri BAUCHAU et l'Ukraine pour Marguerite YOURCENAR et Georges EEKOD. La séance de clôture de la session d'été 2009 avait pour thème « *l'Intraduisible : traduire la poésie* », avec comme orateurs Patrick QUILLIER, traducteur de PESSOA et directeur du volume de la Pléiade consacré à cet auteur, et Jacques DARRAS, grand traducteur de poésie anglaise, que l'on ne présente plus. Le prix de traduction y fut remis par la ministre Fadila LAALAN à la traductrice lettone Inese PETERSONE, pour ses remarquables traductions de nombreux auteurs belges dont Amélie NOTHON, Caroline LAMARQUE, Jacqueline HARMAN. Le collège de Seneffe a fermé ses portes le 1 septembre. Il les rouvrira en juillet 2010, pour le meilleur, jamais pour le pire.

Françoise WUILMART, directrice du Collège

## IV. Affichage sur bâtiments des institutions européennes (suite)

À la veille de la fête de l'Europe – le 9 mai – et jusqu'aux élections européennes du 7 juin, les familiers et visiteurs du quartier européen à Bruxelles ont pu constater, pour la première fois, un affichage multilingue sur les murs des bâtiments des institutions européennes.

Le choix des langues, le français et le néerlandais – langues officielles de Bruxelles-capitale, ville-siège des institutions – ainsi que l'allemand – troisième langue du pays d'accueil – témoigne d'une recherche de critères objectifs transparents, selon la formule employée par le commissaire au multilinguisme, Léonard ORBAN dans sa réponse à notre lettre, datée du 22 juin 2008 : « *Le choix des langues à utiliser doit suivre certaines règles applicables dans tous les cas. Comme vous le*

*soulignez fort justement dans votre lettre, le multilinguisme doit être conçu selon des formules à géométrie variable pour être applicable. Néanmoins, les choix effectués doivent l'être en fonction de critères objectifs et transparents.*<sup>1</sup> » On peut regretter qu'au lendemain du 7 juin, l'affichage unilingue-anglais ait repris ses droits. Néanmoins, le mois de mai 2009 fera date, car si les obstacles à l'affichage multilingue invoqués jusqu'ici – manque d'espace et de critères objectifs – ont pu être surmontés, gageons qu'ils pourront l'être de nouveau.

<sup>1</sup> Annexe Infolettre n° 14 [http://www.langue-francaise.org/Bruxelles/Bruxelles\\_entree.php](http://www.langue-francaise.org/Bruxelles/Bruxelles_entree.php)

*À bientôt, see you soon, hasta luego, a presto, bis bald, tot kijk, do zobaczenia*

*Rédaction : Claire GOYER, Roger VANCAMPENHOUT*

### Aidez-nous à continuer en adhérant ou renouvelant votre adhésion !

DLF Bruxelles-Europe est une association de fait. Elle est une délégation de « Défense de la langue française » [www.langue-francaise.org](http://www.langue-francaise.org) (Délégations/activités Bruxelles). Elle est apolitique. Le barème des cotisations est celui de DLF hors de France. **Tout nouvel abonnement donne droit à un abonnement gratuit d'un an pour l'un de vos amis.** Votre adhésion prend effet pour une année à partir de la date de votre règlement.

Fiche à envoyer avec votre règlement à  
(ne pas renvoyer la fiche pour un renouvellement) :

DLF Bruxelles-Europe,  
Chaussée de Waterloo, 1313 E, 1180 Bruxelles.

Virement au compte bancaire n° **310-1983220-44**  
Intitulé : DLF Bruxelles-Europe

Mécène	à partir de 320 €
Bienfaiteur	65 € à 319 €
Cotisation + abonnement revue	39 €
Cotisation couple + abonnement couple	47 €
Abonnement 3 revues groupées	72 €
Cotisation sans abonnement	24 €
Cotisation couple sans abonnement	37 €
Abonnement seul	36 €
Étudiants (moins de 25 ans)	18 €

NOM : (en lettres CAPITALES) - Prénom .....
Adresse : ..... .....
Tél. : .....
Courriel : .....
Profession actuelle ou passée : .....
.....
Avez-vous du temps à nous consacrer ? .....

DLF Bruxelles - Europe  
Chaussée de Waterloo, 1313 E , 1180 Bruxelles  
[bxl-europe@skynet.be](mailto:bxl-europe@skynet.be) [www.langue-francaise.org](http://www.langue-francaise.org)